



Démarche ESG de Galia Gestion

Galia Gestion est signataire de la Charte de France Investissement

En tant que signataire de la Charte des Investisseurs de France Invest depuis 2014, la politique d'investissement de Galia Gestion intègre des critères liés à l'Environnement, au Social et à la qualité de la Gouvernance.

Nous sommes attentifs à l'impact de nos actions en tant qu'investisseur. En apportant des moyens financiers et favorisant le développement d'activités rentables, nous estimons avoir un impact direct positif sur la croissance, le développement à long terme des entreprises et la création d'emplois durables.

En complément des critères financiers traditionnels, la Société de Gestion tient compte, dans ses choix d'investissement :

- de l'impact de l'activité des Entreprises Cibles sur l'environnement,
- de l'éthique des dirigeants
- et de l'attention qu'ils accordent au respect des réglementations en vigueur notamment en matière sociale et environnementale

L'équipe peut être amenée à décliner des dossiers en raison de la nature du secteur d'activité de la cible, des impacts environnementaux, d'une politique sociale insatisfaisante, d'une gouvernance peu susceptible d'évolutions, ou de doutes sur l'éthique du dirigeant dans les affaires.

Nous promouvons la mise en place d'une démarche ESG par les dirigeants des entreprises, en les sensibilisant sur les enjeux et en favorisant les différentes initiatives.

Les prises de participation dans des Entreprises Cibles sont généralement assorties d'un pacte d'actionnaires qui prévoit des clauses éthiques concernant

- la lutte anti-blanchiment,
- le respect des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales,
- la protection de l'enfance,
- la limitation des atteintes à l'environnement
- et la sobriété énergétique.

Dans la mesure du possible, nous prévoyons dans le pacte de sélectionner quelques thèmes sur lesquels les dirigeants s'engagent à faire porter leurs efforts comme la part de femmes au sein de l'effectif global, cadres et organes de gouvernance, la part de la masse salariale consacrée à la formation ou encore la mise en place d'initiatives visant à réduire les consommations d'énergie.

En termes de reporting, nous contribuons activement aux campagnes de collecte d'informations ESG initiées par France Invest et par les souscripteurs institutionnels de nos fonds le cas échéant (BPI France).

La Société de Gestion favorise également le développement de l'actionnariat des salariés. De nombreuses sociétés du portefeuille ont ouvert le capital à des collaborateurs de l'entreprise, en particulier membres du management.

Par ailleurs, la Société de Gestion favorise l'émergence de gouvernances faisant appel à des administrateurs indépendants.

En tant que société, Galia Gestion s'applique les mêmes principes

L'équipe est sensibilisée à la nécessité de préserver l'environnement et nous avons mis en place quelques actions simples :

- Imprimer des documents seulement si c'est nécessaire et réemployer le papier imprimé sur une seule face,
- Conserver une consommation limitée de carburant et favoriser les déplacements en train plutôt qu'en avion lorsque c'est possible,
- Réduire la consommation énergétique en éteignant les PC à l'heure du déjeuner et le soir, en réduisant la température des thermostats en fin de journée, en étant attentif au fonctionnement de l'éclairage,
- Le tri sélectif.

L'ensemble des salariés confirmés de Galia Gestion sont présents au capital de la société pour un total de 20%.

L'équipe répond positivement aux invitations à des conférences/débats/tables rondes, et utilise ses prises de parole pour démystifier le métier du Capital investissement, notamment en mettant en avant le potentiel créateur d'emploi, ainsi que les bonnes pratiques liées à la gouvernance, à l'actionnariat salarié et au partage de la création de valeur.

La société comprend un comité interne qui décide des investissements et des désinvestissements, ce comité étant composé de l'équipe d'investissement. Il s'appuie sur un comité d'investissement consultatif qui comprend des dirigeants d'entreprise indépendants.

Annexe : rappel des engagements de la Charte de France Investissement

Enjeux économiques

1. à investir l'épargne qui leur est confiée pour financer activement, en fonction de leur spécialisation, la création, la croissance et le développement à long terme des entreprises, et plus spécifiquement des PME non cotées ;
2. à agir en partenaire attentif et actif, minoritaire ou majoritaire, d'entrepreneurs ou d'équipes pleinement responsables de la gestion de leur entreprise ;
3. à accompagner des projets de développement ambitieux par le lancement de nouvelles activités, la R&D et l'innovation, l'investissement industriel ou commercial, le développement international ou par la croissance externe ;
4. à soutenir la mise en œuvre par les entreprises des meilleures pratiques professionnelles de leur secteur dans le domaine de la gestion et de la maîtrise de leur développement ;
5. à prévoir dans les investissements majoritaires utilisant l'effet de levier, et en accord avec les entrepreneurs, une structure de financement (dettes / fonds propres) tenant compte d'aléas conjoncturels raisonnables, afin de ne pas mettre en péril l'exploitation ni priver l'entreprise de moyens d'investir pour son développement.

Enjeux sociaux et humains

6. à favoriser un dialogue social constructif au sein des entreprises dans le respect des prérogatives de chacun, dirigeants et représentants des salariés ;
7. à soutenir les développements d'activités rentables qui permettent la création ou le maintien des emplois ;
8. à soutenir les efforts de formation engagés par les entreprises ;
9. à promouvoir le partage de la création de valeur en associant les salariés aux fruits de la performance de l'entreprise par les mécanismes de participation ou d'intéressement, ou par un large accès des salariés au capital ou aux plus-values éventuelles.

Enjeux environnementaux

10. quand un risque environnemental est identifié, à demander son audit et à inciter l'entreprise à prévenir les éventuelles atteintes à l'environnement ainsi identifiées ;
11. à promouvoir la mise en place de bonnes pratiques en matière de protection des écosystèmes et de la biodiversité ;
12. à orienter les stratégies de développement des entreprises à long terme pour qu'elles intègrent les enjeux de dépendance aux ressources naturelles, de consommation d'énergie et de production de déchets.

Enjeux de bonne gouvernance

13. à veiller au respect des lois, conventions et règlements dans les entreprises qu'ils accompagnent ;
14. à agir pour la prévention de la corruption et du blanchiment d'argent dans leur sphère de contrôle ;
15. à agir pour le bon fonctionnement des différents organes de gouvernance des entreprises, dans lesquels chacun, dirigeants [administrateurs indépendants] et actionnaires, exercera pleinement son rôle et ses responsabilités ;
16. à promouvoir la transparence de leur activité d'investisseur, notamment en mesurant et communiquant l'impact économique et social de leurs investissements.